
RÈGLEMENT ET INFORMATIONS CONCOURS COSPLAY DE JAPAN IMPACT 19 ET 20 FÉVRIER 2022

1. DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

a. Les inscriptions au concours cosplay de Japan Impact 2022 ouvriront le 17 janvier et se clôtureront le 30 janvier à 23h59. Toutes inscriptions précédant ou suivant ces dates ne seront pas prises en compte.

b. Pas d'inscription sur place possible.

2. COSPLAY INDIVIDUEL

a. Le cosplay individuel implique une participation et une implication seules. Aucune personne du public n'est autorisée à vous aider durant votre présentation. Le staff cosplay est là pour s'occuper des poses d'accessoires et pour toute autre demande.

3. COSPLAY GROUPE

a. Vous devez désigner un chef de groupe qui s'occupera des inscriptions ainsi que du transfert d'informations (WIP, fichiers divers,...).

4. CONFIRMATION DE PRÉ-INSCRIPTION

a. Une fois les dates closes, nous procéderons au traitement des inscriptions et vous serez informé de leurs statuts. Vous recevrez, par la suite, un email définitif quelques jours avant le salon contenant toutes les informations concernant le déroulement des concours.

5. RÈGLES ET LIMITES D'INSCRIPTION

a. Le concours individuel est en principe restreint aux participants de 16 ans et plus.

b. Le concours groupe est ouvert aux participants de 12 ans et plus (avec la présence obligatoire d'au moins un participant de 16 ans ou plus).

c. Les participants de moins de 16 ans peuvent également défiler mais uniquement s'ils sont accompagnés d'un tuteur légal (présence dans les backstages) ou si ce dernier autorise la participation des personnes concernées après avoir signé une autorisation parentale à l'entrée pour les cosplayeurs.

d. Vous ne pouvez participer qu'une seule fois au concours individuel.

e. Vous ne pouvez participer qu'une seule fois au concours groupe.

f. Si vous voulez participer aux deux concours, vous n'y êtes autorisé que si vous présentez un costume différent pour chaque concours.

6. NOMBRE LIMITE DE PARTICIPANTS

Pour différentes raisons logistiques (créneau horaire, confort, sécurité) les organisateurs ainsi que le comité de Japan Impact se réservent le droit de refuser une inscription :

- a. Si le nombre de participants maximum est atteint.
- b. Si un groupe dépasse le nombre de 15 participants*.
- c. Si un personnage d'une série est représenté plus de deux fois toutes catégories confondues (il ne pourra donc pas y avoir 3 Miku Hatsune ou 3 Luffy par exemple...).
- d. Si une série est représentée plus de deux fois dans toutes les autres catégories (il ne peut pas y avoir 3 Naruto ou 3 League of Legends par exemple...).
- e. Le concours individuel possède environ entre 25 et 30 places maximum.
- f. Le concours groupe possède environ 20 places maximum.

** Pour des raisons de sécurité, l'espace des backstages étant limité, les groupes composés de plus de 10 participants ne seront pas prioritaires sur l'ensemble des inscriptions. Leur validation dépendra du nombre d'inscriptions pour le concours et de la composition de chaque groupe inscrit.*

7. CATÉGORIES AUTORISÉES

Les costumes tirés d'un titre ou d'une illustration officielle seront prioritaires. Les personnes ayant des costumes tirés d'illustrations non-officielles pourront défiler si le nombre de places le permet.

- a. Anime et manga asiatiques
- b. Dessins animés et BD européens
- c. Dessins animés et comics américains
- d. Jeux vidéo
- e. Musique
- f. Films
- g. Sentai ou Metal Hero
- h. Jeux de plateau
- i. Web série

• *Si votre costume ne figure pas dans la liste ci-dessus, veuillez-nous en informer, il sera soumis à validation par l'organisation.*

8. DOSSIER D'INSCRIPTION DU COSPLAYEUR

a. Chaque inscription devra être créée sur la plateforme Dropbox (aucune autre plateforme n'est autorisée) et composée des dossiers suivants :

b. Image du personnage

1. Une ou plusieurs image(s) originale(s), officielle(s) et de bonne qualité du personnage.

c. Un dossier « Work In Progress » (WIP)

1. Soit, les photos d'avancement de tout votre costume (couture, props, perruque, etc.).
2. Les photos terminées des costumes ne constituent pas un dossier de « Work In Progress ».
3. Un minimum de 10 images montrant les différentes étapes de vos réalisations est attendu.

d. Fichier d'accompagnement audio

1. Vous devez joindre un fichier d'accompagnement audio au format .mp3 (aucun autre format ne sera accepté)

2. Le fichier audio doit être définitif (pas de délai supplémentaire autorisé, pas de changement sur place)
3. Le fichier audio ne devra pas dépasser le temps imparti de votre catégorie de passage*
4. La qualité du son ainsi que des enregistrements devra être suffisante.
5. Votre audio sera jugé par les jurés lors de votre passage sur scène.
6. Si vous n'avez pas prévu l'utilisation de musique lors de votre prestation, nous vous invitons à choisir une musique de fond pour votre passage sur scène.

* lire point « 9. Durée de passage »

e. Fichier d'accompagnement vidéo (facultatif)

1. La vidéo doit être définitive (pas de délai supplémentaire autorisé, pas de changement sur place).
2. Le fichier ne doit pas excéder les 1 Go.

f. Si votre prestation comporte des dialogues, nous vous conseillons – dans la mesure du possible – de rajouter des sous-titres en français (pour les personnes malentendantes) et/ou en anglais (pour les jurés internationaux). La vidéo peut-être sur fond noir avec les sous-titres **sur le haut**. Votre bande son doit être intégrée à votre vidéo.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser toute participation dont les points constituant le dossier ne seraient pas respectés ou envoyés lors des inscriptions.

9. DURÉE DE PASSAGE SUR SCÈNE

- a.** 1 minute maximum sans prestation pour le cosplay individuel
 - b.** 1 minute 30 maximum avec prestation pour le cosplay individuel
 - c.** 2 minutes 30 maximum pour le cosplay groupe
 - d.** 3 minutes maximum pour le cosplay groupe si le nombre de participants est de 8 personnes et plus
- e.** Ces temps ne sont donnés qu'à titre indicatif, il n'est donc pas obligatoire de rester le temps maximum sur scène. Vous pouvez naturellement effectuer une prestation plus courte.
-

10. INTERDICTIONS

Nous vous rappelons que la convention Japan Impact est un événement familial. De ce fait, des jeunes enfants peuvent être spectateurs du concours cosplay. Il est donc demandé que les éventuelles insultes dans les présentations soient censurées au moyen d'un effet sonore.

Pour des raisons de sécurité et de respect des lieux et d'autrui, nous vous demandons d'observer à la lettre les interdictions suivantes, sous peine de disqualification, voire de poursuites juridiques :

- a. Armes blanches :** toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, telles que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc.
- b. Armes à feu :** toute arme tirant des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc.
- c. Armes incendiaires :** toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures à autrui.
- d. Liquides inflammables :** tout liquide qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures à autrui, comme les alcools à brûler.

e. Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène ou la salle : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes, etc.

f. Les accessoires cassables : tout accessoire susceptible de se casser et de laisser des débris est interdit (même si « très bien fixé ») : verre, porcelaine, etc.

g. Les accessoires lourds et encombrants : tout accessoire ne pouvant être déplacé par moins de 2 personnes et excédant un poids de 20kg n'est pas autorisé.

h. Les costumes achetés : votre costume doit être réalisé par vous-même (et/ou avec l'aide de votre entourage, en précisant ce point sur le formulaire d'inscription et lors de votre entretien avec le jury) et présentant un intérêt artistique. Si vous avez un doute sur un costume customisé, contactez-nous.

i. Liquides indélébiles : tout liquide qui ne s'enlève pas avec un simple produit nettoyant et nécessite un traitement coûteux de rénovation.

j. Figures dangereuses et/ou acrobatiques : seules sont autorisées les personnes pour lesquelles ces figures ou acrobaties représentent une activité professionnelle ou habituelle (figures exécutées aux risques et périls de l'usager).

k. La nudité des participants : Dans le cas où le(s) personnage(s) choisi(s) a une forte nudité, les participants devront porter un vêtement couleur chair (ou une autre alternative vestimentaire) afin de dissimuler les parties intimes. Il devra également s'assurer que le costume supporte le mouvement et éviter un accident lors du passage sur scène. Le port d'un short sous les jupe/robes est **obligatoire**.

l. Gestes ou paroles irrespectueuses : toute personne ayant geste(s)/parole(s) grave(s) ou blessant(es) à l'encontre d'un(e) participant(e), staff, sécurité, membre d'organisation, comité de Japan Impact qu'elles soient directes ou indirectes.

m. Tous gestes et/ou paroles discriminants envers une ou plusieurs personnes.

n. Tous les objets et gestes qui sont à caractère raciste ou pornographique.

o. Toute présentation qui peuvent heurter la sensibilité des plus jeunes (acte d'agression, meurtre sanglant, etc).

p. Toute opinion politique pouvant nuire à une personne ou à une institution.

L'équipe organisatrice, le comité de Japan Impact ainsi que l'établissement de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne déclinent toute responsabilité en cas d'incident et se réservent le droit de bannir toute personne du concours cosplay de Japan Impact, et ce de manière définitive, si les différents points d'interdiction ne sont pas respectés.

11. CONFIRMATION D'INSCRIPTION, HORAIRES, ENTRÉE ET ACCÈS AUX VESTIAIRES

a. Toutes les personnes participant au concours cosplay de Japan Impact bénéficieront de l'entrée gratuite, le jour de leur passage.

b. Il est impératif que votre fichier d'accompagnement audio soit apporté lors de la confirmation de l'inscription le jour de votre passage sur scène (clé USB, disque dur externe, etc.) afin d'éviter tout imprévu technique de votre fichier média. Nous déclinons toute responsabilité en cas de problèmes persistants.

c. Le concours individuel aura lieu le samedi 19 février 2022 à 13h00. Les confirmations d'inscriptions se feront à l'entrée spéciale cosplay de 8h30 à 9h15.

Au-delà de cette heure, votre participation sera annulée et vous ne bénéficierez plus de votre entrée gratuite.

d. Le concours groupe aura lieu le dimanche 20 février 2022 à 13h00. Les confirmations d'inscriptions se feront à l'entrée spéciale cosplay de 8h30 à 9h15.

Au-delà de cette heure, votre participation sera annulée et vous ne bénéficierez plus de votre entrée gratuite.

e. C'est lors de la confirmation d'inscription que vous pourrez donner à un des accessoiristes toutes les informations nécessaires pour la pose de vos accessoires de scène.

f. Une fois que vous aurez confirmé votre inscription, vous pourrez vous rendre dans les vestiaires cosplay. Ceux-ci seront ouverts dès 8h30. Des boissons et autres snacks seront à votre disposition. Il y aura également des miroirs et autre matériel de couture et bricolage pour des retouches ou réparations en cas de besoin.

g. L'ordre de passage sera également affiché dans les vestiaires.

h. Les participants inscrits le samedi ont accès aux vestiaires le samedi. Les participants inscrits le dimanche ont accès aux vestiaires le dimanche.

i. L'entrée des vestiaires sera surveillée par un staff. Ce dernier contrôlera l'accès pour les personnes autorisées. Vos affaires seront donc à l'abri de vols extérieurs. Cependant, ni l'équipe organisatrice ni le comité d'organisation de Japan Impact ne pourraient être tenus responsables en cas de vol à l'intérieur des vestiaires.

12. REPETITIONS ET PREDJUGING

La répétition n'est pas obligatoire (merci de nous signaler lors de la confirmation d'inscription si vous ne souhaitez pas la faire). Cette répétition est faite pour vous, afin de vous donner l'occasion de faire votre prestation en condition réelle.

a. La répétition est prévue à 9h30. Merci donc de descendre vous préparer dès que votre inscription est confirmée.

b. Il n'est pas obligatoire de faire la répétition en costume complet (mais il est plus prudent de la faire avec les parties du costume qui peuvent vous poser problème).

c. La répétition se déroulera dans l'ordre de passage.

d. Le predjudging commencera à 10h, dans une salle prévue à cet effet à côté des vestiaires.

13. ACCOMPAGNATEURS

Suite à différents abus les années précédentes, **les vestiaires ne sont accessibles qu'aux personnes inscrites au concours cosplay**. Les accompagnateurs ne sont autorisés que si :

a. Il est le représentant légal du participant mineur.

b. Le costume du participant nécessite une aide précise et spécifique (montage d'armure ou de coiffe, maquillage important et compliqué).

c. Tout accompagnateur devra être annoncé lors des inscriptions au concours cosplay en précisant correctement les raisons de sa présence. L'équipe organisatrice analysera les demandes et tiendra les participants informés de leur décision. Aucun accompagnateur non-annoncé ne sera autorisé à entrer dans les backstages.

d. Les accompagnateurs autorisés à accompagner les participants doivent impérativement se munir d'une prévente et la présenter lors des confirmations d'inscriptions à l'entrée des cosplayers. Sans cette prévente, ils ne seront pas autorisés à entrer dans les backstages.

14. LE JURY

Chaque année, le jury peut être composé des invités suivants :

a. Des cosplayers de nationalité suisse et des invités étrangers dont le travail et le parcours sont appréciés et reconnus au niveau national ou international.

b. Des personnes externes (membres d'autres associations organisatrices de concours cosplay, photographes, membres du comité de Japan Impact, etc.).

c. Nous essayons d'avoir un jury avec des personnes aux capacités différentes (tissus, props, make-up) afin de juger au mieux les différentes techniques que vous utiliserez dans la conception de votre costume et de vos accessoires.

d. Aucun membre de l'organisation ne figure parmi les membres du jury. L'organisation n'a donc aucun pouvoir décisionnel sur le résultat des différents concours.

15. LES CRITÈRES DE NOTATION

Les concours de Japan Impact sont jugés à 50-50 prestation – costume.

a. Dans un premier temps, le jury s'entretiendra avec vous individuellement avant le concours afin de vous poser des questions techniques sur vos costumes. Ils évalueront à ce moment les points suivants :

1. la difficulté technique du costume
2. le choix des tissus ou des matériaux
3. la qualité des coutures ou de la construction
4. la ressemblance avec l'image de référence**
5. le rendu final de votre costume

b. Dans un second temps, le jury se concentrera sur votre prestation sur scène et d'éventuels éléments de vos costumes (solidité du costume notamment) et jugera alors :

6. la mobilité / mouvement de votre costume sur scène
7. la compréhension / cohérence de votre prestation
8. votre roleplay
9. votre audace
10. la qualité de votre fichier audio/vidéo
11. l'originalité
12. le rendu final

Pour les groupes, deux critères seront ajoutés à la notation :

13. L'homogénéité des costumes
14. L'homogénéité de la prestation

c. Il est possible que le jury souhaite vous revoir après le concours, pour vous poser des questions supplémentaires.

d. Le jugement se fait uniquement sur le costume et la performance scénique. En aucun cas, l'âge, le genre, la corpulence ou l'ethnie du cosplayeur n'entrent en matière lors des délibérations.

e. Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou aux membres de l'organisation. Cependant, le jury se tiendra à votre disposition après le concours pour d'éventuelles questions au sujet de votre costume ou de votre prestation.

f. Aucun membre de l'organisation ainsi que du comité de Japan Impact ne participe aux délibérations des jurés. Ils n'ont donc aucun pouvoir décisionnel sur le résultat des différents concours cosplay.

** d'où l'importance du point 8.b

19. LA REMISE DES PRIX

a. La remise des prix s'effectuera chaque jour pour les concours du jour. Le lieux et les horaires seront à définir ultérieurement.

b. Le jury récompensera les meilleurs costumes et prestations et distribuera certains prix spéciaux. Il est possible qu'un participant soit récompensé plusieurs fois.

c. Il n'est pas obligatoire d'être présent lors de la remise des prix, tout gagnant absent se verra remettre ses prix ultérieurement.

EN CAS DE QUESTIONS PAR RAPPORT AU RÈGLEMENT, VEUILLEZ CONTACTER
L'ÉQUIPE DES Z'HIBOO SUR INSTAGRAM:

<https://www.instagram.com/zhiboo.ch/>